MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique

flash RH DGAFP

Trois modules pour se former concrètement à la transition écologique

Former tous les agents de l'État

Après avoir concerné, dans un premier temps, les directeurs d'administration centrale puis les 25 000 cadres supérieurs de l'État, la formation à la transition écologique (FTE) a depuis été étendue à l'ensemble des 2,5 millions d'agents de l'État. La France est le premier pays à s'engager dans un tel programme de formation de tous ses agents publics.
Cette démarche poursuit un double objectif : favoriser une gestion plus durable au sein des ministères et renforcer la prise en compte des enjeux de transition écologique dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques.
Le passage de la phase de formation à la transition écologique des 25 000 cadres supérieurs de l'État à celle de la généralisation de la formation à l'ensemble de ses agents a représenté une multiplication par 100 du nombre des agents à former.

Afin de permettre de relever ce défi, il a notamment été décidé que la formation des 2,5 millions d'agents s'appuierait principalement sur le distanciel, tout en conservant les mêmes thématiques que celles du parcours en présentiel des cadres supérieurs. Elle couvre ainsi la crise climatique, de la biodiversité et des ressources, et met en avant des leviers concrets pour permettre aux agents de passer à l'action.
Trois modules de formation couvrant l'ensemble du programme ont été successivement mis à la disposition des ministères et des agents en 2026, sur la plateforme interministérielle de formation en ligne Mentor pilotée par la DGAFP. Fondés sur des connaissances scientifiques reconnues et une expertise de terrain, ils offrent un accès à un parcours de formation de qualité permettant d'identifier des leviers mobilisables au sein des services publics.

Connaître, comprendre, approfondir, passer à l'action : rendez-vous dès maintenant sur Mentor

Le parcours de formation s'effectue sur le temps de service des agents. La formation à la transition écologique est obligatoire et peut être suivie à son rythme et en totale autonomie.
Le parcours comprend :

- le premier module intitulé « Le socle de compétences pour la transition écologique », développé par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Il présente les trois grandes crises écologiques : le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la crise des ressources, et les interactions qui existent entre elles
- le module réalisé par le Muséum national d'histoire naturelle, centré sur la crise de la biodiversité encore trop souvent mal comprise et sous-estimée en dépit de son caractère

massif et de ses implications sur une grande diversité de secteurs
- le module 3 « Mon métier d'agent public face à l'urgence écologique » de l'École nationale des ponts et chaussées, orienté vers les leviers d'action, la mise en mouvement des agents dans leur cadre professionnel et l'appropriation concrète des transitions

L'arrivée de ce module du Muséum national d'histoire naturelle complète et parachève ce parcours de formation en ligne. Les modules sont découpés en plusieurs activités d'environ 20-30 minutes pour s'intégrer plus facilement dans l'organisation professionnelle.

Pour aller plus loin

1) Le socle de compétences pour la transition écologique
2) Biodiversité en péril : saisir les enjeux pour agir (Nouveau)
3) Mon métier d'agent public face à l'urgence écologique

L'adaptation des services publics à la transition écologique, l'un des défis qui attend la fonction publique

La Revue stratégique de la fonction publique 2035-2050 souligne que la transition écologique transforme profondément les métiers publics. Elle renforce le besoin de compétences spécialisées (climat, biodiversité, énergie) dans un contexte de concurrence avec le secteur privé, fait évoluer les missions existantes, comme l'urbanisme, la gestion immobilière ou les achats, qui doivent désormais intégrer des critères environnementaux, tout en modifiant significativement les conditions de travail dans de très nombreux métiers. Dans ce contexte, la formation des agents à un socle de connaissances est essentielle.

Dans le cadre de son projet stratégique « DGAFP 2030 – partenaire des services publics », la DGAFP va se doter d'une feuille de route « Transition écologique » afin de prendre en compte ces enjeux dans les grands chantiers RH pour les trois versants de la fonction publique. Elle intègre à la fois la dimension prospective en termes de gestion prévisionnelle des emplois et compétences à l'aune du dérèglement climatique, les conditions de travail sobres et décarbonées, l'adaptation des conditions de travail et la formation, à laquelle le parcours de formation à la transition écologique contribue. Cette feuille de route a été partagée avec les organisations syndicales et les employeurs publics à l'occasion d'un groupe de travail, ce lundi 2 novembre, premier d'un cycle consacré aux enjeux climatiques dans la fonction publique.

La lettre « Flash RH » est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.
Conception et réalisation : Aphania. Routage : logiciel Sympa.
Directeur de la publication : Boris MELMOUX-EUDE
Rédactrice en chef : Leïla SIVIGNON